


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie ENEDIS-DBTP pour raccordement électrique Rue de Nanche pour le compte de Mâconnais-Beaujolais Agglomération.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 3 août 2020 par MOARS BDS (ENEDIS) 3 Rue Georges LAPIERRE – BP 20318 – 71108 CHALON SUR SAONE, représentée par Mme Magdalena BLANCHET, pour des travaux de raccordement électrique (branchement + terrassement) qui seront réalisés rue de Nanche à SOLUTRE-POUILLY, par l'entreprise DBTP, sise 701 Route de LOUHANS, 71380 EPERVANS pour le compte de Mâconnais Beaujolais Agglomération.
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,

ENVOYEE
04 AOUT 2020

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 14 septembre 2020 pour une durée de 5 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 04/08/20

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE

